

# ENVIRONNEMENT Pollution du Rhodon : une alerte d'ordre chimique

Un nouvel épisode de pollution du Rhodon a été signalé le jeudi 6 février. Ce ruisseau yvelinois - qui prend sa source au Mesnil-Saint-Denis et se jette dans l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse - a été pollué au diéthylbenzène, un constituant de produits de raffinage, en particulier des xylènes (mélange d'isomères) très toxique.

Cette pollution a été signalée au niveau de la station d'épuration du Mesnil-Saint-Denis. Elle proviendrait « d'un site industriel situé sur la commune de La Verrière », selon plusieurs sources.

Le 6 février toujours, le maire de La Verrière, Nicolas Dainville, a posté une vidéo sur ses réseaux sociaux. Il y parle de « signalements » concernant des « odeurs extrêmement désagréables » : « On a mobilisé Saint-Quentin-en-Yvelines, qui a mené son diagnostic et qui a effectivement détecté un produit corrosif et irritant dans les réseaux d'eaux usées. »

Ce produit viendrait d'après lui de l'entreprise Valeo. La ville de La Verrière et l'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines se sont associées pour porter plainte contre l'entreprise.

Cet accident en a causé un autre. « Cette pollution a entraîné un dysfonctionne-



**Par son jugement du 7 janvier 2025, le Tribunal Administratif de Versailles a tranché sur la question de la pollution du Rhodon.** Adrien LE RAY

ment de la station de traitement des eaux usées du Mesnil-Saint-Denis, causant une deuxième pollution du milieu aquatique », explique le parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse dans un post sur Facebook.

Pour l'heure, la quantité de diéthylbenzène déversée est inconnue. Le syndicat de l'Yvette a assuré qu'il mènerait « une campagne qualité sur le cours d'eau pendant un mois afin de suivre l'impact de cette pollution sur le milieu naturel ».

## **Interdiction de s'approcher des berges**

Par arrêté municipal datant

du 7 février, les villes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et du Mesnil-le-Roi ont interdit la fréquentation des berges ainsi que la pêche et la chasse dans la rivière jusqu'au 9 mars. La commune de Saint-Lambert-des-Bois a seulement conseillé à ses habitants d'éviter de consommer du poisson issu du Rhodon ou d'avoir un contact direct avec l'eau.

Les risques d'un contact avec une eau polluée au diéthylbenzène sont pourtant importants : irritation cutanée, danger par aspiration (potentiellement mortel par ingestion et pénétration dans les voies respiratoires) et toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique.

● Julie Eslan